

FLASH DP Occitanie MARS 2019

A RETENIR



Véronique Grailles
Elue DP



Ludovic Leclerc
Elu DP



Hervé Leleu
DS, élu DP
Trésorier adjoint au
national



Patricia Nivresse
Elue DP



Monique Sarbil-
Colomines
DS, élue DP et CHSCT



Laurence Couve
DS, Elue DP

Digit@ll :

Cet outil d'auto diagnostique a surtout l'ambition de permettre la formation des agents en fonction de leurs résultats.

Les modules qui ne seraient pas disponibles pour le moment le seront prochainement.

MAP :

La DSI a renforcé les correctifs suite au déphasage avec AUDE, la version SI 1 2019 va gommer la plupart des irritants. Il appartient aux ELD de maintenir ou non les 4 ESI par demi-journée.

La prise en main de l'outil MAP a pu mettre en difficulté certains conseillers, le service RH étudie la possibilité de mettre en place un module de formation sur la conduite d'entretien.

Informations RH :

- Activité externe à Pole emploi : un agent Pôle Emploi peut cumuler son activité avec l'exercice d'une activité salariée ou non, une demande d'accord préalable doit être faite aux RH, l'activité exercée ne doit pas être en conflit avec les missions de Pôle Emploi, en cas d'activité salariée une limite horaire est prévue par le code du travail.
- Rupture conventionnelle : La date retenue pour calculer l'indemnité de rupture conventionnelle est celle de l'entrée dans l'établissement (ANPE, ASSEDIC, Pôle Emploi).
- Les agents de plus de 60 ans bénéficiant de la facilité horaire ne peuvent pas faire des heures supplémentaires.
- Un livret d'accueil est disponible dans l'intranet régional à l'attention des nouveaux entrants à Pôle Emploi.

Eco conduite :

Le dispositif sera reconduit en 2019, l'inscription à la formation est disponible sur SIRHUS, un nouveau module spécifique sur la sécurité routière sera proposée aux grands rouleurs.

Bulletins de salaire (BS) :

Suite à des difficultés d'envoi 1810 BS ont été envoyés avec une semaine de retard aux collaborateurs de Pôle Emploi.

L'enveloppe à double fenêtre des BS est le modèle retenu par la DG.

Le projet de dématérialisation des BS n'a pas de date connue à ce jour.

Statut public :

Les primes CCV et performance seront payées avec le salaire de mars 2019.